

Les conciliateurs de justice recrutent

L'association des conciliateurs de justice de la cour d'appel de Chambéry tient des permanences dans plusieurs lieux du département, notamment à Annecy. Elle est actuellement à la recherche de volontaires pour assurer ces permanences sur notre territoire. Et si vous deveniez conciliateur de justice ?

Le rôle du conciliateur est de trouver une solution amiable pour régler un différend entre deux parties (personnes physiques ou morales).

Ni juge, ni avocat, il doit être un bon négociateur pour amener les parties à renouer le dialogue. Il doit faire preuve de bon sens, être à l'écoute de chacune des parties et mener sa mission dans l'équité, l'impartialité et la confidentialité.

Le conciliateur de justice traite des litiges des bailleurs / locataires, de la consommation, des troubles de voisinage et de copropriétés, des différends entre commerçants, entre personnes. Il n'intervient pas dans les affaires pénales, les conflits de travail (Prud'hommes), les problèmes familiaux (divorces, etc.) et les litiges entre administrés et administrations (tribunal administratif).

Pour candidater il est souhaitable d'avoir une expérience juridique, même si une formation spécifique est ensuite dispensée par l'école nationale de la magistrature et par les associations de conciliateurs de justice.

Si vous êtes intéressé.e pour devenir conciliateur de justice, merci de vous adresser au tribunal judiciaire d'Annecy, 51 rue Sommeiller. Tél. : 04 50 10 17 00.

Plus d'infos : www.conciliateurs.fr / www.justice.fr.